

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1892

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza,
Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Tuffnell, M. Villani,
Mme Jacqueline Maquet et M. Ratenon

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	451 824 000
revenu de solidarité active (<i>ligne nouvelle</i>)	451 824 000	0
TOTAUX	451 824 000	451 824 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les jeunes sont la classe d'âge dont le taux d'activité est le plus sensible à la conjoncture économique. Lorsque la croissance fléchit ou recule, les entreprises commencent par cesser d'investir et d'embaucher, et ce sont les nouveaux entrants sur le marché du travail qui en pâtissent le plus lourdement. Ce sont près de 750.000 jeunes qui subiront en première lieu les conséquences d'un marché de l'emploi et du logement fortement dégradé alors que ce sont ceux-là mêmes qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale minimale. Afin d'éradiquer la pauvreté conformément à la promesse du président de la République du 13 septembre 2018, l'Observatoire des inégalités a proposé un revenu minimum universel supérieur au seuil de pauvreté. Comme première étape, le présent amendement vise à financer la suppression de la condition d'âge de 25 ans pour les 800 000 jeunes ayant bénéficié de l'aide de 200 euros en juin dernier. Indexée sur le montant du RSA pour une personne seule, cette mesure est estimée à 5 421 888 000 euros en année pleine, soit 451 824 000 euros pour sa mise œuvre pour un mois.

Cet amendement minore de 451 824 000 euros le programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'ensemble des actions du programme et majore de 451 824 000 euros le nouveau programme « revenu de solidarité active.»